

UNE AIDE POUR FINANCER VOS PROJETS DE PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE



**Le contrat de
développement
territorial
des énergies
renouvelables
thermiques,
qu'est-ce que
c'est ?**

QUOI ?

Un dispositif national pour développer les énergies renouvelables pour la production de chaleur. Géré par Grand Chambéry pour le compte de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il vise à réduire le recours aux énergies fossiles traditionnelles, fortement émettrices de CO₂.

COMBIEN ?

Plus de 1,2 M€ d'aides disponibles, sur 3 ans, pour le territoire de Grand Chambéry et alentours sur le massif des Bauges.

POURQUOI ?

Pour financer des projets d'énergies renouvelables thermiques :

- solaire thermique
- bois-énergie
- géothermie
- récupération de chaleur.

COMMENT ?

Pour profiter de cette aide financière, contactez-nous ! 04 79 96 86 40
Tout au long de la réalisation de votre projet vous bénéficierez d'un accompagnement adapté.

Pour un Territoire à Energie POSitive...

SOLAIRE THERMIQUE



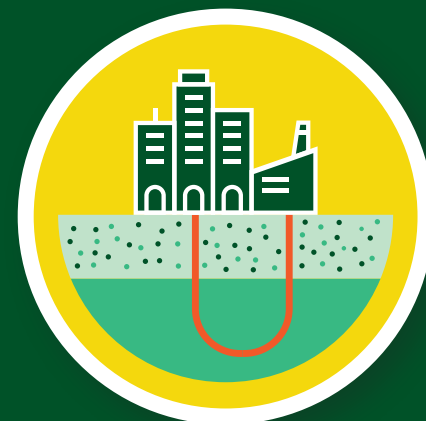
PRODUCTION : Pour toute installation solaire collective < 100 m² avec une productivité > 400 kWh utile/m²/an

AIDE FINANCIÈRE : L'aide peut s'élever à 50 €/MWh estimés sur 20 ans et couvrir jusqu'à 80 % du coût de l'installation, sous conditions

APPLICATIONS POSSIBLES : Chauffage et production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments ou en injection dans les réseaux de chaleur

EXEMPLE : Installation solaire
Surface 30 m²
Montant estimatif de l'aide aux travaux = 13 000 €

GÉOTHERMIE



PRODUCTION : Pour toute production de chaleur à partir d'eau de nappe ≤ 500 MWh/an

AIDE FINANCIÈRE : L'aide peut s'élever à 10 €/MWh estimés sur 20 ans + 200 €/ml de puits foré

APPLICATIONS POSSIBLES : Chauffage avec ou sans rafraîchissement de bâtiments tertiaires ou alimentation de réseaux en basse température

EXEMPLE : Installation PAC (pompe à chaleur) sur nappe :
Production 175 MWh/an
Montant estimatif de l'aide aux travaux = 35 000 €

Ces installations peuvent être intégrées ou non à des réseaux de chaleur.

BOIS-ÉNERGIE



PRODUCTION : Pour toute production de chaleur ≤ 6 000 MWh/an en sortie de chaufferie

AIDE FINANCIÈRE : L'aide peut varier de 5,90 à 8,20 €/MWh estimés sur 20 ans et couvrir jusqu'à 80 % du coût de l'installation, sous conditions

APPLICATIONS POSSIBLES : Chauffage des bâtiments collectifs ou en injection dans les réseaux de chaleur

EXEMPLE : Chaufferie bois granulés
Production 465 MWh/an
Montant estimatif de l'aide aux travaux = 75 000 €

RÉCUPÉRATION DE CHALEUR



PRODUCTION : Pour toute production de chaleur à partir d'eaux usées ≤ 1 200 MWh/an

AIDE FINANCIÈRE : L'aide peut s'élever à 20 €/MWh estimés sur 20 ans

APPLICATIONS POSSIBLES : Chauffage ou pré-chauffage de bâtiments collectifs ou alimentation de réseaux en basse température

EXEMPLE : Installation PAC (pompe à chaleur) sur eaux usées :
Production 465 MWh/an
Montant estimatif de l'aide aux travaux = 175 000 €

QUI ? Sont éligibles les projets de production de chaleur renouvelable, publics et privés, des communes, bailleurs, entreprises, agriculteurs, situés sur le territoire de l'agglomération Grand Chambéry et alentours sur le massif des Bauges :

Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Arith, Barberaz, Barby, Bassens, Bellecombe-en-Bauges, Chainaz-les-Frasses, Challes-les-Eaux, Chambéry, Chevaline, Cognin, Curienne, Cusy, Doucy-en-Bauges, Doussard, Duingt, École, Entrevernes, Epersy, Faverges-Seythenex, Gruffy, Héry-sur-Alby, Jacob-Belecombette, Jarsy, La-Chapelle-Saint-Maurice, La Compôte, La Motte-en-Bauges, La Motte-Servolex, La Ravoire, La Thuile, Lathuile, Le Châtelard, Le Montcel, Le Noyer, Les Déserts, Leschaux, Lescheraines, Montagnole, Mures, Pugny-Chatenod, Puygros, Quintal, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Saint-Eustache, Saint-François-de-Sales, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Jorioz, Saint-Offenge, Saint-Ours, Sainte-Reine, Saint-Sulpice, Sévrier, Sonnaz, Thoiry, Trevignin, Vérel-Pragondran, Vimines, Viuz-la-Chiesaz.



Service agriculture et aménagement durable

04 79 96 16 70

04 79 96 86 40

amenagement.durable@grandchambery.fr

www.grandchambery.fr



Grand Chambéry a confié à l'ASDER l'accompagnement technique des porteurs de projets, de leur définition à leur réalisation.

ASDER 04 79 85 88 50 - info@asder.asso.fr

Un projet en partenariat avec :



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Pour un Territoire à Énergie POSitive...